

Nombre de conseillers : 10 L'an deux mille vingt-quatre le 6 décembre à dix-huit heures trente
En exercice : 10 minutes. Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon,
Présents : 7 régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de
Absents : 3 Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire,
Jacqueline CABROL.

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Présent(e)s : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline,
MILHET Benoit, MONJAL Mathilde, RAYSEGUIER Christian, TONON
Yannick.

Absent(e)s représenté(e)s :

Absent(e) : RUIZ Benoit ; KAMILLE Abou-kanh ; LECUTIER Jean-Marc

Secrétaire de séance : BERNA Martine

Délibération N°2024_D32 **Objet : Modification du plan de financement pour la reconstruction du mur
rue du Pont Rodier.**

Date convocation :

28 novembre 2024

Date affichage :

28 novembre 2024

Vu l'effondrement du mur rue du Pont Rodier en avril 2022,

Vu la nécessité de faire les travaux,

Vu les devis établis en 2024 pour la somme de **266 000€ HT**,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2023,

Vu l'arrêté départemental du 25 juin 2024,

Mme Le Maire propose une modification du plan de financement pour la
reconstruction du mur rue du Pont Rodier.

Plan de financement :

Participation Etat	158 962,00€	59.76%
Conseil Départemental	45 540,00€	17.12%
CACM	30 749,00€	11.56%
Autofinancement	30 749,00€	11.56%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la
modification du plan de financement.

**Ainsi fait et délibéré à
Boissezon, les jours, mois
et an ci-dessus.**

**Pour extrait conforme au
registre des délibérations
du Conseil Municipal.**

Fait à Boissezon le 6 décembre 2024,

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Jacqueline CABROL

**Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission à la
sous-préfecture :**

Le 6 décembre 2024